

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

AMENDEMENT

N ° AS81

présenté par
Mme Dubié

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.